République Française

Région Auvergne-Rhône-Alpes – Département de l'Isère
Arrondissement de La Tour-du-Pin

DOSSIER DEMANDE SUBVENTION COMMUNALE

ASSOCIATIONS

Loi du 1er juillet 1901 relative au contrat d'association

Ce dossier doit être utilisé par toute association sollicitant une subvention auprès de la commune.

DOCUMENT A NOUS RETOURNER IMPERATIVEMENT AVANT LE 28 DECEMBRE 2026

PRESENTATION DE L'ASSOCIATION

Nom de l'association :	
Nom du président :	
Prénom du président :	
Téléphone :	
Adresse mail :	

INFORMATIONS



Aucune subvention ne pourra être accordée si le statut déposé en sous-préfecture et en mairie n'est pas à jour.

Votre association a-t-elle un caractère éducatif : OUI ☐ NON ☐

Si oui descriptif (effectif, activités…) :

……

……

Votre association a-t-elle une ou des manifestations inscrites au calendrier des fêtes :

OUI ☐ NON ☐

Cette (ou ces) manifestations s'adresse(nt) t'elle(s) à l'ensemble de la population de la commune :

OUI ☐ NON ☐

Votre association est-elle impliquée dans les manifestations organisées par la municipalité :

OUI ☐ NON ☐

Si oui préciser :

……

……

Votre association a-t-elle des manifestations ayant un impact à l'extérieur de la commune :

OUI ☐ NON ☐

Si oui préciser :

……

……

Votre association a-t-elle bénéficiée l'année dernière d'une (de) subvention(s) d'une autre (d'autres) collectivité(s) :

OUI ☐ NON ☐

Si oui montant et collectivités :

……

……

Votre association a-t-elle des projets pour l'année à venir :

OUI ☐ NON ☐

Si oui préciser :

……

……

……

……

……

……

……

Votre association bénéficie t-elle de mise à disposition de matériels et de locaux :

OUI ☐ NON ☐

	OCCASIONNEL	PERMANENT
Salle Henri Coppard		
Salle annexe		
Château de Demptézieu		
Salle socio-éducative		
Maison des sports		
Halle sportive		
Terrains de sport		
Courts de tennis		

Autres :

……

……

Montant de la subvention souhaitée pour l'année à venir : …… €

Pièces à fournir :

- Une copie de la dernière assemblée générale ;
- Le rapport financier (compte de gestion) de l'année A-1 ;
- Le rapport moral ou d'activité de l'année A-1 ;
- Le budget prévisionnel de l'année à venir.